

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 17 décembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-quatre le Six du mois de Novembre							
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	21		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
22	22	21						
Date de la convocation : 02 décembre 2024								
Date d'affichage : 02 décembre 2024								
Vote : Pour : 21								
Contre : 0								
Abstention : 0								
	Présents : Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Annie COUDERC, Véronique BOREL, Gilbert CROS, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Alain BARRES.							
	Présents par procuration : Béatrice THOMAS donne pouvoir à Jean BOUCHER, Danielle ROLLAND donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS							
	Absent : Félix ROCHE							
	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE							

OBJET : Fixation du nombre d'adjoints de la Commune de Murat

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Vu le décès de Monsieur Christian GRAS adjoint au personnel et la démission de Madame PETOUD,

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024

Date de réception de l'AR: 18/12/2024

015-200071702-DE_117_2024-DE
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide la création de 3 (trois) postes d'adjoints de la Commune de Murat.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,

Pour extrait conforme au registre

Le Maire



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024

Date de réception de l'AR: 18/12/2024

015-200071702-DE_117_2024-DE

A G E D I